

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : <b>EOLIENNES EN MER DIEPPE LE TREPORT</b>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....	
Adresse : <b>N° 1 quai de l'avenir</b>	
Commune : <b>DIEPPE</b>	
Code postal : <b>76200</b>	
Nature des activités : <b>Développement et exploitation de parcs éoliens en mer</b> .....	
Qualification : .....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<b>OISEAUX : 6 espèces</b>	<p><b>Aucune destruction de site de reproduction, nids ou d'oeufs</b> <b>Impact par altération de l'habitat de la zone d'implantation du parc (+ zone tampon de 1 à 2 km) durant la phase de construction et d'exploitation du parc. Cela concerne la surface et la sub-surface.</b> Le Fulmar boréal et le Fou de Bassan fréquentent la zone toute l'année (le Fulmar se reproduisant sur les falaises face au projet). Le Plongeon arctique, le Plongeon catmarin, le Guillemot de Troil et le Pingouin torda ne fréquentent la zone qu'en halte migratoire et en hivernage. Effectifs max sur l'aire d'étude immédiate : Fou de Bassan : 418 ind.; Fulmar boréal : 40 ind.; Plongeon arctique : 24 ind.; Plongeon cartmarin : 12 ind.; Guillemot de Troil : 281 ind.; Pingouin torda : 108 ind.</p>
Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i> Fulmar boréal <i>Fulmarus glacialis</i> Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i> Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i> Guillemot de Troil <i>Uria aalge</i> Pingouin torda <i>Alca torda</i>	
<b>Mammifères marins : 4 espèces</b>	<p><b>Impact par altération de l'habitat de la zone d'implantation du parc (+ zone tampon de 1 à 2 km) durant la phase de construction. Cela concerne le milieu marin.</b> Groupe concerné par une altération des zones de chasse pendant la phase de construction (battage des pieux).</p>
Phoque veau-marin <i>Phoca vitulina</i> Phoque gris <i>Halichoerus grypus</i> Marsouin commun <i>Phocoena phocoena</i> Grand Dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	
<b>Chiroptères : 1 espèce</b>	<p><b>Impact par altération potentielle d'un axe de déplacement</b> Cette espèce est concernée par une altération potentielle de sa voie de migration (espace aérien) entre le Royaume-Uni et le continent</p>
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
<p><b>Implantation d'un parc éolien en mer au large de Dieppe et Le Tréport</b>  <b>La présentation détaillée du projet est faite dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.</b></p>			

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

- Destruction  Préciser : Voir ci-dessous
- Altération  Préciser : Voir ci-dessous
- Dégradation  Préciser : Voir ci-dessous

Altération d'habitats d'alimentation, de repos ou de transit d'espèces protégées sur l'emprise du projet de parc éolien en mer. Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : voir ci-dessous
- Formation continue en biologie animale  Préciser : voir ci-dessous
- Autre formation  Préciser : voir ci-dessous

Une structure compétente en matière de suivi environnemental sera désignée dans le cadre du projet afin d'accompagner le maître d'ouvrage pour limiter les impacts en phase travaux. Les personnes chargées de cette opération disposeront d'une formation solide en écologie.

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : Phase de construction programmée à partir de 2019, exploitation pour 40 ans.

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : **Normandie et Hauts-de-France**  
 Départements : **Seine-Maritime (76) et Somme (80)**  
 Cantons :  
 Communes :

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures  Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'Environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement des impacts ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces concernées. Ne sont reprises ci-dessous que les mesures qui concernent les espèces ou groupes d'espèces objet de la demande.

**Tableau 1 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction prévues dans le cadre du projet et coûts**

Code (étude d'impact <sup>1</sup> )	Intitulé	Coûts
<b>Mesures d'évitement associées au choix de conception</b>		
ME1	Évitement des Ridens de Dieppe et des principales dunes hydrauliques	Intégré dans le coût du projet
<b>Mesures de réduction associées au choix de conception</b>		

<sup>1</sup> Etude d'impact du parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport déposée le 10/05/2017, complétée le 27/09/2017 et le 04/05/2018

<b>MR1</b>	Installation d'éoliennes de très grande puissance pour réduire l'ensemble des impacts	Intégré dans le coût du projet
<b>MR2</b>	Optimiser l'implantation des éoliennes et du schéma de câblage inter-éoliennes pour permettre la pratique sécurisée de la pêche au sein du parc	Intégré dans le coût du projet
<b>MR3</b>	Garantir un espacement suffisant entre les lignes d'éoliennes et orienter le parc suivant les principaux axes de vol	Intégré dans le coût du projet
<b>MR4</b>	Mettre en place des câbles de plus grande capacité (66 kV au lieu de 33 kV) pour diminuer leur emprise	Intégré dans le coût du projet
<b>Mesures de réduction durant les phases de construction, d'exploitation et démantèlement</b>		
<b>MR20</b>	Arrêter le battage des pieux des éoliennes durant la période sensible des espèces de février à mai	9 000 000 €
<b>MR5</b>	Mesure relative à la réduction du bruit en phase chantier : rideau de bulle ou confinement. (-7 db)	7 700 000 €
<b>MR19</b>	Rehausser de 15 m la hauteur des éoliennes	14 000 000 €
<b>MR6</b>	Mise en œuvre de mesures de maîtrise des risques de dommages physiologiques directs	660 000 €
<b>MR6 bis</b>	Mise en œuvre du projet THERMMO afin de limiter les risques d'impact acoustiques	359 300 €
<b>MR6 ter</b>	Mise en œuvre du projet Smart PAM afin de limiter les risques d'impact acoustiques	224 550 €
<b>MR7</b>	Minimisation et optimisation des éclairages pendant les travaux	Intégré dans le coût du projet
<b>MR8</b>	Mise en œuvre de règles relatives à la réalisation d'un chantier propre	Intégré dans le coût du projet
<b>MR13</b>	Sensibiliser les pilotes de navires de maintenance et de surveillance opérant pour le compte du maître d'ouvrage à la présence de mammifères marins et de l'avifaune	10 000 €
<b>MR14</b>	Adaptation de l'altitude de vols des hélicoptères de maintenance	Intégré dans le coût du projet

**Tableau 2 : Présentation des suivis de l'efficacité des mesures ERC**

Suivi n°	Composantes concernées	Description du suivi de l'efficacité des mesures	Mesure intégrant les modalités de suivi de l'efficacité	Coût global en € HT
Suivi efficacité SE1	Mammifères marins Ressource halieutique et autres peuplements	Suivis acoustiques long terme des niveaux de bruits sous-marins et de la fréquentation par les cétacés	MR5, MR6, MR6bis, MR6ter	1 650 000 pour les 11 années de suivi
Suivi efficacité SE1bis	Mammifères marins	Suivis télémétriques des phoques gris et veaux-marins avant, pendant la construction, pendant l'exploitation et durant le démantèlement	MR5, MR6, MR6bis, MR6ter, MR13	540 000 pour les 11 années de suivi
Suivi efficacité SE2	Avifaune et mammifères marins	Suivis à long terme des populations d'oiseaux en mer (et autres groupes de mégafaune marine) selon le protocole BACI en mer et sur les colonies de nidifications	MR3, MR7, MR9, MR13, MR14	5 090 000 pour les 12 années de suivi
Suivi efficacité SE2bis	Avifaune	Identification par suivi GPS individuel, des habitats marins des oiseaux susceptibles d'utiliser la zone du parc éolien, et modéliser leurs habitats préférentiels.	MR3, MR7, MR9, MR13, MR14,	391 400

Suivi efficacité SE2ter	Avifaune	Contribution aux programmes de suivis des goélands nicheurs (bagueage) et analyse de la dynamique des populations du Goéland argenté et brun	MR3, MR7, MR9, MR13, MR14	110 000
Suivi efficacité SE3	Chiroptères	Etude des activités de chauves-souris en vol au sein du parc éolien	MR3, MR7	200 000 pour les 7 années de suivi
Suivi efficacité SE3bis	Chiroptères, Avifaune	Suivi de l'activité des oiseaux et des chauves-souris en vol au sein du parc éolien	MR3, MR7, MR9, MR13, MR14, MR19	750 000
Suivi efficacité SE7	Habitats et biocénoses benthiques Ressources halieutiques Mammifères marins	Suivi de la modification du champ magnétique et de la température émise par les câbles	ME5	120 000
Suivi efficacité SE8	Habitats et biocénoses benthiques Ressources halieutiques	Evaluation de l'effet récif	ME4, ME5	

**Tableau 3 : Présentation des engagements du maître d'ouvrage**

Fiche n°	Description du suivi de l'efficacité des mesures	Composantes concernées	Phases du projet	Coût global en € HT
E1	Créer un Groupement d'Intérêt Scientifique "Eolien en mer" et Renforcer ses travaux futurs	Environnement dans son ensemble	Pré-construction Construction Exploitation Démantèlement	8 000 000
E3	Adapter aux chauves-souris le modèle développé pour estimer les collisions avec les oiseaux	Chiroptères	Exploitation	100 000
E4	RESPECT 3 : Evaluer l'efficacité des mesures d'évitement et de réduction qui seront entreprises, par la quantification du gain (nombre d'espèces préservées, gain sur les populations de mammifères marins) lors des phases de construction	Mammifères marins	Construction/ exploitation	132 700
E5	Mettre en place des bouées dédiées au suivi des déplacements des vertébrés en mer - MAVEO	Avifaune Mammifères marins Chiroptères Acoustique sous-marine Ressource halieutique	Construction Exploitation Démantèlement	5 100 000
E8	Sauvetage, soin et remise en liberté des jeunes Goélands argentés tombés du nid en milieu urbain	Avifaune	Exploitation	610 000
E11	Améliorer la connaissance sur les hauteurs de vols des oiseaux grâce au financement d'une thèse	Avifaune	Exploitation	170 000
E12	Réaliser un suivi télémétrique des marsouins avec les experts compétents de la façade	Mammifères marins	Construction	80 000
E15	Créer et préserver une colonie pour le Goéland argenté	Avifaune	Exploitation	800 000

L'ensemble de ces mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'engagement sont présentées en détail dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....  
 .....  
 .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un programme de suivi scientifique sera mené (voir mesures SE) afin de vérifier la pertinence des mesures et leur efficacité. Ces suivis seront pilotés par un Groupement d'Intérêt Scientifique et feront l'objet de comptes-rendus qui seront transmis à l'Administration.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à La Défense.....  
le 21.11.2018.....  
Votre signature



